



L p e i j o r a d v



Juste un petit mot :

Pour vous souhaiter tout d'abord à tous de très bonnes fêtes et un bon passage vers la nouvelle année.

Pour excuser ensuite un problème de communication cette dernière semaine : bien qu'ayant signé le devis pour le transfert de ligne auprès d'Orange le 9 septembre, malgré des échanges incessants depuis le 9 décembre - date de réception de l'installation téléphonique- avec les services techniques et commerciaux de cette même entreprise, la ligne téléphonique et la connexion internet ne fonctionnent à peu près correctement que depuis le 23 décembre à 11h30...Orange pour nous cette année n'a pas été le symbole des cadeaux de Noël, mais plutôt celui de conversations très désagréables, d'énervernement et de stress !

Pour vous informer ensuite que nos employés vont prendre quelques jours de congés bien mérités après un déménagement rendu plutôt difficile à cause de ces problèmes de téléphone. La mairie, dans ses nouveaux locaux, ne rouvrira ses portes au public que début janvier. En cas d'urgence, vous pouvez appeler au 04 79 07 79 54 ou au 06 71 47 42 65.

L'installation dans les nouveaux locaux se fait progressivement donc. Il reste quelques réglages d'éclairage à faire comme vous avez peut-être pu le constater, quelques finitions pour que la mairie soit effectivement en complet ordre de marche; les appartements devraient être disponibles pour début février.

L'inauguration est prévue pour le 17 janvier : nous vous donnerons plus de détails très bientôt.

*Pour le conseil municipal,
Véronique Gensac*

Le repas du CCAS

Côté « Dames »



Côté « Messieurs »



Et des deux côtés, un très bon repas et un joyeux moment de convivialité !

Le Père Noël à Valezan



Merci à Emma qui avait décoré âne et chien.



Neige et stationnement :

Un petit rappel

La neige va bien finir par tomber ! Nous vous rappelons qu'il est vital de faire attention au stationnement de vos véhicules : il ne doit pas gêner le passage du chasse-neige.

Chemins de randonnée à pied, à raquettes et ski

Bernard Hanrard et Christian Cleyrat ont balisé, avec notre agent technique, plusieurs itinéraires, plus ou moins faciles. Ils permettent de découvrir les merveilleux paysages de notre versant du soleil grâce à plusieurs dépliants qui sont à votre disposition en mairie, dans le petit chalet/présentoir au départ des pistes du parking du Sézalet et à l'auberge. Cette année, un parcours nouveau vous est proposé pour découvrir, si vous êtes débutant, le ski de randonnée en toute sécurité.

Comme vous pouvez le constater, notre village à travers ce petit reportage photographique auquel on pourrait aussi ajouter des images du Téléthon, grâce à la bonne volonté et au dynamisme de ses habitants est bien vivant.

Des petits aux « anciens », la commune, l'association des parents d'élèves, nos aubergistes s'efforcent de tisser des liens, de le rendre accueillant.

Merci à tous celles et ceux qui sont toujours à l'initiative de ces rendez-vous précieux.



Le petit journal de Valezan

Un bel automne !

Après un été qui a été marqué par des records de précipitations en juillet et août, la Savoie connaît un automne plus clément propice aux travaux notamment sur le futur bâtiment de la mairie : les entreprises ont bien avancé, bien travaillé et on peut envisager, au moins pour les deux niveaux de la mairie (locaux techniques, archives, bibliothèque et accueil) une installation progressive à partir du 8 décembre. La livraison des appartements devrait se faire dans la foulée.

Dès que nous pourrons donner une date précise sur le déménagement, nous le ferons bien sûr.

Notre école (effectif : 13 élèves) a pris son nouveau rythme avec les activités péri-scolaires en début d'après-midi : le conseil d'école très constructif du 14 octobre a permis de faire un premier bilan, d'explorer des voies d'amélioration et d'évoquer de nouveaux projets : travail autour du thème de l'eau, de la première guerre mondiale et un voyage scolaire en juin aux Issambres en particulier.

Cette école qui est un peu le symbole de la vie du village a été l'occasion aussi d'un travail avec le club des Aînés à l'occasion de la semaine bleue : le préau de l'école a été décoré par des petites mains et des mains plus expérimentées (voir les photos un peu plus loin) qui ont tricoté et croché.

La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11h30.

Bref, la vie de notre village suit son cours entre rencontres amicales et projets qui se concrétisent, traditions et nouveautés.

*Pour le conseil municipal,
Véronique Gensac*

N.B. : Maryse suit une formation et sera donc absente les 26/11, 11/12 2014 et les

Forfaits

Pour bénéficier des tarifs pour les habitants du canton d'Aime, il faut bien sûr remplir les conditions :

Avoir sa **résidence principale ET être électeur** dans une des communes du SIGP ou de la ComCom depuis plus de 5 ans

- **Résider** au moins **10 mois** par an dans ladite commune
- Date limite : 31 octobre.

Une école bien vivante

La rentrée scolaire a été l'occasion de faire le point sur les effectifs : 13 élèves en tout (6 en maternelle, 2 CE1, 1CM1, CM2). Le conseil d'école a examiné les projets. En vue : un travail sur la première guerre mondiale dans le cadre du centenaire, un voyage scolaire aux Issambres en fin d'année, des sorties ski et piscine avec l'école des Chappelles.



Un petit bilan a été fait des activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires ; Monique a déjà permis aux enfants de contribuer à l'action « Street tricot ». Une maman s'est portée volontaire pour une animation musicale bénévole (elle a toutes les

compétences requises) et elle doit ici être remerciée pour cette initiative.

Peut-être d'autres personnes pourraient-elles contribuer à diversifier les activités, ne serait-ce que pour quelques séances? Merci de vous faire connaître en mairie.

Du tricot entre générations

À l'occasion de la semaine bleue, les enfants de l'école et les « anciens » du club des Aînés ont participé à l'action « street-tricot ». Sur le thème des quatre saisons, il ont habillé le bloc de bois de l'école et garni toute une poutre : carrés tricotés et crochetés, petites poupées de laine réalisés par des petites mains et par d'autres plus expérimentées mettent un peu de couleur sous le préau. Et toutes les générations du village ont eu ainsi l'occasion de se rassembler autour d'un apéritif bien sympathique.



L'école de Valezan et le centenaire de la guerre de 1914-1918

Soirée à Valezan mercredi 19 novembre à 18h à la salle des fêtes

Nos écoliers, accompagnés par un

groupe du P'tit Théâtre et la Chorale de La Côte d'Aime, nous proposent une soirée autour du centenaire de 14-18.

Les élèves présenteront leur travail : lettres écrites à leur père au front de la guerre; poésie. Des comédiens du P'tit Théâtre liront des extraits du spectacle « *Leurs noms en lettres d'or sur nos places* ».

Et la chorale de La Côte d'Aime interprétera des chansons d'époque. Vous êtes tous invités à cette soirée, occasion d'une rencontre entre les aînés, les plus jeunes et leurs parents, autour du centenaire de la Grande Guerre.

« *Leurs noms en lettres d'or sur nos places* » de Danielle Berthier avec Noël Billiet et le P'tit Théâtre :

Centron dimanche 9 novembre
salle des fêtes à 17h;

Granier samedi 15 salle des fêtes à 20h;

La Côte d'Aime dimanche 16
salle des fêtes à 18h ;

Aime vendredi 21 salle de spectacles à 20h.

Covoiturage

Le conseil général ne donnera plus sa subvention pour le transport du marché jeudi. Nous avons étudié cette question avec la commune de la Côte d'Aime et des solutions peuvent être trouvées ; mais elles sont un peu onéreuses (pour la commune et les deux ou trois personnes qui utilisent ce transport). Aussi, avant d'explorer complètement ces pistes de réflexion, peut-être est-il possible de trouver des possibilités de covoiturage grâce à la solidarité des habitants et de pérenniser plus facilement ce service : il s'agirait de trouver un ou deux véhicules pour pouvoir descendre deux ou trois personnes vers 9h30/10h le jeudi matin et de les remonter à 12h (ceux qui descendent peuvent être

différents de ceux qui montent).

Merci de vous faire connaître en mairie si vous avez cette possibilité.

Les travaux de la future mairie :

Vous les voyez avancer de l'extérieur, mais à l'intérieur aussi on progresse !



Un dédale de tuyaux dans la chaufferie.

Les panneaux solaires fonctionnent et des essais vont bientôt être effectués pour la chaudière à granulés.

L'escalier intérieur entre le niveau mairie et le niveau atelier/archives/chaufferie a été mis en place. Le plaquiste a presque terminé son intervention, l'électricien s'affaire ainsi que le plombier.

Les menuiseries intérieurs avancent aussi : placards, rebords de fenêtres et bientôt meuble pour l'accueil.

Dans les appartements aussi les choses vont bon train : les escaliers intérieurs pour les duplex, les cloisons sont posées, l'isolation est pratiquement terminée...

Le parking va bientôt être enrobé et il devra donc être libéré pour ce faire.



Le futur accueil ou, plus exactement, le placard qui sera derrière l'accueil.

Rumeur, rumeurs

rumeur : "bruit vague, bruit qui court, nouvelle sans certitude garantie".

La rumeur est sans doute le plus vieux média du monde et elle trouve ses colporteurs, même à Valezan...

Si vous vous posez des questions sur les projets de la commune, il vaut mieux demander directement à la source : La maire, ses adjoints et les conseillers sont les premiers à pouvoir vous renseigner. N'hésitez pas à poser des questions : nous sommes là pour vous répondre.

Objet trouvé :

Une veste de jogging marron a été trouvée et rapportée en Mairie, merci de venir la récupérer.

Panneaux de signalisation et voirie :

Des panneaux vont être posés afin de rappeler la réglementation sur la route des alpages et celle de la Leissière, tout particulièrement pendant la saison d'hiver afin que le damage ne soit pas abîmé et que des véhicules ne s'aventurent pas sans connaître les risques.

Avec l'aide du conseil général qui nous a informés de la réglementation sur les routes départementales, de futures « écluses » (terme utilisé pour le système consistant à faire ralentir les véhicules par une chicane) seront posées au printemps (en hiver, elles gêneraient le déneigement). Plusieurs habitants se sont en effet plaints à juste titre de la vitesse trop importante des voitures sur la portion de route aux abords de l'auberge et du carrefour.

Matériel des pompiers

Il reste dans l'ancien local des pompiers aujourd'hui devenu garage communal de nombreux objets et vêtements. Après avoir pris l'avis du responsable du centre de secours d'Aime, ce matériel n'étant plus aux normes n'a plus d'utilité dans les secours. Bien sûr la commune gardera quelques tuyaux et des outils qui peuvent toujours dépanner mais le conseil voudrait, dans le cadre des rangements entamés ce printemps, vider des placards. Les anciens pompiers volontaires sont bien sûr prioritaires pour récupérer du matériel ou des habits, des casques...

Faites-vous connaître en mairie si vous êtes intéressés.

Jardins autour du presbytère ?

Avant d'aller éventuellement plus loin dans ce projet, des personnes seraient-elles intéressées par un bout de terrain pour faire le jardin dans la parcelle communale qui entoure le presbytère ? Si oui, dites-le nous.

11 novembre :
cérémonie à 11h30 au monument aux morts.

Apéritif convivial à l'auberge ensuite comme d'habitude.



Le petit journal de Valezan

Quelques informations en bref,

En raison des congés de Maryse, la mairie sera fermée du lundi 1^{er} septembre jusqu'au septembre inclus. Le courrier sera régulièrement relevé et en cas d'urgence : 04 79 07 79 54 ou 06 71 47 42 65 (si ces n° sont sur répondeur (obligations professionnelles et réunions, n'hésitez pas à laisser un message). Vous pouvez aussi envoyer un courriel à l'adresse : vero.gensac@wanadoo.fr

Rythmes scolaires (rappel d'avant rentrée)

Pour la commune, le choix fait en concertation avec le conseil d'école est celui de permettre un temps de pause calme en début d'après-midi : quatre fois trois quarts d'heure de repos pour les petits, de lecture, d'écoute ou de jeux pour les plus grands.

C'est Monique Chenu qui est titulaire d'un BAFA et donc compétente pour cette mission qui sera responsable de ces activités périscolaires qui seront gratuites.

Cette année sera un peu expérimentale dans toutes les communes et une réflexion est en cours pour l'an prochain pour les Versants d'Aime.

Travaux à l'école

Les ordinateurs ont été déplacés pour laisser la pièce de gauche plus disponible pour les activités péri-scolaire et pour un aménagement plus rationnel et un tableau blanc a donc remplacé l'ancien tableau.

Un petit coup de propre a été donné à l'appartement en location et la chaudière a été révisée.

Boites aux lettres et panneau d'information

Le bloc de boîte aux lettres de l'ancienne fruitière a été déplacé en face et la boîte postale a été placée sous le bassin de la Dhuigt, avec le

panneau d'information.

Stationnement

Un certain nombre de véhicules « ventouses » encombrant les parkings publics de la commune. Rappel du code de la route :

Article R417-12

Il est interdit de laisser abusivement un véhicule en stationnement sur une route.

Est considéré comme abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de ses dépendances, **pendant une durée excédant sept jours** ou pendant une durée inférieure mais excédant celle qui est fixée par arrêté de l'autorité investie du pouvoir de police.

Tout stationnement abusif est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe.

Lorsque le conducteur ou le titulaire du certificat d'immatriculation est absent ou refuse, malgré l'injonction des agents, de faire cesser le stationnement abusif, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L. 325-3.

Il ne faut pas non plus se garer devant les conteneurs des ordures ménagères.



Le petit journal de Valezan

Enfin l'été ?

Depuis le renouvellement du conseil, des travaux ont déjà été entrepris et les réunions se sont multipliées à tous les niveaux :

- ▶ *communal avec des réunions des commissions travaux, jeunes, tourisme notamment,*
- ▶ *intercommunal avec la mise en place des commissions et du bureau à la communauté de communes des Versants d'Aime et l'élaboration d'un projet de territoire*
- ▶ *territorial avec l'Assemblée des Pays de Tarentaise-Vanoise.*

Au niveau communal,

▶ *vous pouvez suivre l'avancement des travaux du futur bâtiment communal : celui-ci prend forme, il est maintenant hors d'eau et les différents corps de métier se succèdent pour l'instant comme prévu et de façon tout à fait satisfaisante. Une bonne nouvelle récente : la subvention de l'État, au titre des territoires ruraux, est au-delà de ce que nous espérions et ainsi, toutes subventions confondues, on arrive à plus de 50 % du montant des travaux.*

▶ *les travaux sur les réseaux secs au Sézalet et dans la ruelle du bas du village sont en voie d'achèvement : les enrobés ne devraient plus tarder si la pluie s'arrête de tomber...*

▶ *la commission tourisme travaille pour baliser mieux les sentiers de promenade à pied et, c'est nouveau, des itinéraires VTT.*

Au niveau intercommunal et territorial, *de nombreuses discussions ont lieu sur la mutualisation des moyens entre les communes, sur les conséquences de la réforme territoriale : en effet au-delà de la carte des régions et de la suppression envisagée à moyen terme des conseils généraux dont on parle à la télévision et qui est la partie visible de l'iceberg, les économies demandées par l'État aux communes et aux intercommunalités les poussent à étudier sérieusement des regroupements car beaucoup d'aides vont être maintenant conditionnées à des transferts de compétences et à des efforts de mutualisation.*

Après l'ouverture du Cali'son (local abritant la nouvelle école de musique, de danse et de théâtre ainsi que l'accueil de loisir), les travaux de la maison de santé à Aime vont commencer

Les conseillers font de leur mieux pour participer aux réflexions dans l'intérêt de tous les habitants et pour conduire des travaux immédiats d'amélioration concrète dans la commune.

pour le conseil municipal, Véronique Gensac

N.B. : En raison des congés de Maryse, la mairie sera fermée jusqu'au mardi 15 juillet inclus. En cas d'urgence : 04 79 07 79 54 ou 06 71 47 42 65

Livres en balade 2014

Pour la 3^{ème} année, cet été, pendant les grandes vacances certains de nos livres se sont encore échappés : c'est l'opération « LIVRES EN BALADE ».

Comme ces deux derniers étés, bien à l'abri dans un sac en tissu, 4 livres dans leur pochette plastique seront à votre disposition aux endroits de regroupement des boîtes aux lettres. Vous pourrez les emprunter, les lire, les garder quelques jours. Mais surtout pensez bien à les relâcher pour d'autres lecteurs.

Vous pouvez aussi retrouver d'autres titres à la mairie de Valezan auprès de Maryse tous les matins du lundi au vendredi de 9 h à 12 h ou auprès d'Anne- Sophie ou d'Annick qui tiendront une permanence le lundi de 17h à 18h ou en les contactant (0619024324 ou 0618927067).

Bonne lecture

Rythmes scolaires

Pour la commune, le choix fait en concertation avec le conseil d'école est celui de permettre un temps de pause calme en début d'après-midi : quatre fois trois quarts d'heure de repos pour les petits, de lecture, d'écoute ou de jeux pour les plus grands.

C'est Monique Chenu qui est titulaire d'un BAFA et donc compétente pour cette mission qui sera responsable de ces activités périscolaires qui seront gratuites.

Cette année sera un peu expérimentale dans toutes les communes et une réflexion est en cours pour l'an prochain pour les Versants d'Aime

Employé communal

C'est Aurélien qui remplace le titulaire . Il a déjà assuré plusieurs remises en état bien nécessaires et urgentes : les rigoles le long de la route des vignes et de la Leissière, le rebouchage des trous sur la chaussée avec de l'enrobé à froid, les réparations de plomberie sur les bassins, quelques vannes et le cumulus de l'école ; réfection des chemins...

Un composteur (uniquement pour les déchets verts) a été monté et est à votre disposition près du cimetière et il vient compléter le bac roulant pour les autres déchets (fleurs et pots en plastique).

Et bien sûr il assure aussi l'entretien courant du village : fauchage le long de la voirie, balayage, entretien de la STEP...

Vous avez peut-être déjà vu la différence sur l'entretien des espaces fleuris !

Si vous estimez que certains travaux sont nécessaires, faites-le savoir en mairie afin que nous puissions organiser au mieux l'emploi du temps d'Aurélien.

Un nouveau point d'eau pour le cimetière

Ce sont Bernard Hanrard et Gilbert Pirollet qui en ont eu l'idée et l'ont réalisée. Ce sera bien plus pratique que de descendre aux toilettes publiques !

Pensez à bien refermer le robinet après usage.



Visites de l'église

Comme chaque été, en collaboration avec la FACIM qui en assure la publicité, notre église sera ouverte au public tous les mercredi de 15h30 à 17h30. Nous cherchons des bénévoles pour assurer cette ouverture.

Merci d'avance.

Corvée du 24 mai

Une vaillante petite troupe était au rendez-vous, armée de balais et de pelles. D'autres habitants sont restés dans leur quartier pour en assurer le nettoyage de printemps. Merci à tous !



Merci à tous et merci à tous ceux qui sont toujours prêts à donner un coup de main !



Le petit journal de Valezan

Une équipe au travail

L'équipe de vos conseillers municipaux , renouvelée pour près de la moitié s'est déjà bien mise au travail !

Après le premier conseil qui a élu maire et adjoints (Véronique Gensac, Pierre Gonthier, Guy Pellicier et Bernar Hanrard), un petit stage de formation fut tout de suite organisé pour l'entretien de la station d'épuration et dans la foulée une corvée de désherbage car les orties avaient tendance à envahir les roseaux. En effet, ce sont les conseillers qui pour l'instant assurent la plupart des tâches de notre employé toujours en arrêt. Des entretiens d'embauche sont programmés pour trouver un remplaçant, mais il fallait attendre la fin de la saison d'hiver.

Autre petit stage de formation sur le budget : Madame Durand, responsable du Trésor public à Aime, a bien voulu organiser une séance d'explication au début du deuxième conseil au cours duquel les principales commissions ont été mises en place.

Les nouveaux élus sont ainsi d'ores et déjà en mesure de participer activement aux débats et aux travaux et tout cela dans une très bonne ambiance et tous, anciens comme nouveaux, ont à cœur de bien remplir leur mandat dès le début et d'honorer ainsi la confiance que vous avez largement manifestée lors du scrutin.

Sur le chantier de la future mairie, tout se passe plutôt bien : les entreprises, pour la plupart locales, s'entendent bien, tiennent le planning et les enveloppes prévues. Après la déconstruction, la construction a commencé et la charpente va bientôt être posée.

Un inventaire du patrimoine municipal est en cours et une opération « rangement » du local technique est assurée afin de repartir sur un bon pied pour tous les travaux d'entretien.

C'est donc un début de mandat dynamique et sérieux qui s'entame et nous serons heureux de vous retrouver en deux occasions :

☉ le jeudi 8 mai pour la cérémonie de commémoration, au monument aux morts, à 11h (suivi d'un pôt de l'amitié à la mairie)

☉ le samedi 24 mai pour la traditionnelle corvée de nettoyage de printemps du village, à 8h30, devant le local technique, suivie d'un pôt de l'amitié à l'auberge. Ce sera un week-end civique, car le lendemain ont lieu les élections européennes.

À très bientôt donc, pour le conseil municipal, Véronique Gensac

Appel à témoignage: un message de nos écoliers



Bonjour,

Nous sommes les élèves de l'école de Valezan. Nous cherchons des personnes qui pourraient nous donner des témoignages.

Nous voudrions rencontrer des personnes qui ont entendu parler de la première guerre mondiale ou qui ont connu d'autres personnes qui ont vécu pendant cette période.

Nous voudrions aussi demander aux habitants du village s'ils se rappellent des jeux auxquels ils jouaient quand ils étaient petits pendant les récréations. Nous voudrions faire une récolte, une collection de jeux.

Si vous voulez témoigner, venez à l'école de Valezan ou appelez au 04 79 07 66 59 ou contactez-nous à l'adresse ecole.valezan@wanadoo.fr.

Merci d'avoir lu ce message et de réfléchir à notre proposition. Vous pouvez aussi en parler autour de vous.

Nous vous remercions d'avance.

Les élèves de l'école de Valezan

Auberge

Après une bonne saison bien remplie, Franck et Éline vont prendre quelques jours de congés et l'auberge sera donc fermée pendant la durée des congés scolaires.

Trier ses déchets

Le SMITOM a fait confectionner de nouveaux sacs plus résistant et afin de mieux trier, les conseils pratiques sont imprimés tout autour. Si vous voulez vous procurer de tels sacs, ils sont à votre disposition en mairie.

Proposition : une commission jeunes

Notre village est un vieux village, mais il héberge toutes les tranches d'âge, et donc pas mal de jeunesse.

Alors le conseil municipal a eut l'idée de créer une « commission jeunes ».

Le but est de faire participer au mieux nos jeunes à la vie de Valezan et de les impliquer dans le fonctionnement de notre commune.

Avec pour conséquence, peut être aussi, de resserrer les liens inter-générationnels, en partant du principe que chacun peut apporter à l'autre.

Concrètement, l'idée est d'avoir un représentant des jeunes, choisi, par eux mêmes, pouvant les représenter à quelques séances du conseil municipal .

Ainsi le conseil municipal proposera une réunion à tous les jeunes du village qui ont entre 12 et 18 ans pour discuter de ce projet et des modalités de mise en place.

Toutes les idées concernant ce sujet sont bienvenues.

A bientôt donc,

Le responsable du projet : Bernard hanrard.

Tel : 04 70 08 01 95

Commissions communales :

Madame la maire participera à toutes les commissions.

Urbanisme : tous les documents relatifs à l'urbanisme (permis, déclaration de travaux suivi POS et futur PLU...)

Les membres de la commission sont **P.Gonthier**, G. Pellicier, B. Hanrard, B. Usannaz, J. Buthod, G. Broche.

Entretien patrimoine : entretien voirie, bâtiments, assainissement.

Les membres de cette commission sont : G. **Pellicier**, G. Pirollet, S. Morin, B. Usannaz, J. Buthod, G. Broche.

Tourisme : sentiers de randonnée, sentier, suivi de l'auberge,

Les membres sont **B. Hanrard**, C. Cleyrat, S. Morin, C. Bertrand.

Les membres du conseil d'école sont en plus de Madame la Maire : G. Broche et C. Bertrand.

Naissance :

Camille, Aurélie Masvesy est née le 11/4/2014



Le petit journal de Valezan

Élections

En période électorale, ce journal ne peut contenir que des informations absolument neutres. Voici quelques informations car les règles ont changé depuis les dernières élections.

À dimanche pour ce devoir citoyen.

*Pour le conseil municipal
V.Gensac*

Rappel des dates du scrutin municipal :

**23 et 30 mars 2014
de 8h à 18h**

Voici un extrait publié sur le site officiel Service public qui concerne les communes de moins de 1000 habitants et leur traduction concrète pour Valezan.



Le mode de scrutin pour l'élection des conseillers municipaux dépend du nombre d'habitants de la commune.

Pour Valezan, le nombre possible d'élus est de 11.

Depuis la loi du 17 mai 2013, dans les communes de moins de 1 000 habitants (le seuil était auparavant fixé à 3 500), le scrutin est **majoritaire, plurinominal, à deux tours**. Les candidats peuvent se présenter sur une liste, mais les

électeurs peuvent modifier les listes, panacher, ajouter ou supprimer des candidats sans que le vote soit nul. Les listes incomplètes et les candidatures individuelles sont autorisées.

Une déclaration de candidature est désormais obligatoire, quelle que soit la taille de la commune (ce qui n'était pas le cas auparavant pour les petites communes).

Pour Valezan, une liste a été déposée en sous-préfecture dans les délais légaux, elle comporte 11 noms. Seuls les candidats de cette liste peuvent être élus.

Contrairement à ce qui se passe pour les communes de plus de 1 000 habitants, il n'y a **pas d'obligation de parité** femmes/hommes.

La candidature au seul second tour est possible, mais uniquement dans l'hypothèse où le nombre de candidats au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir.

Aucune candidature nouvelle ne sera possible à Valezan pour le second tour éventuel.

Obtiennent un siège au conseil municipal, dès le **premier tour**, les candidats remplissant une double condition :

avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés

et recueilli au moins un quart des suffrages des électeurs inscrits.

Les suffrages sont décomptés individuellement par candidat et non

par liste. Les bulletins établis au nom d'un candidat dont la candidature n'a pas été enregistrée sont considérés comme nuls pour ce candidat.

Pour Valezan, des bulletins de votes seront à votre disposition dans le bureau de vote avec les onze noms des candidats déclarés.

Le vote n'est pas comptabilisé si :

- L'orthographe d'un nom ne permet pas d'identifier clairement une personne.
- Le nombre de noms proposé dépasse le nombre de places au Conseil Municipal.
- Le bulletin comporte des signes distinctifs (rayures, dessins ou mentions, bulletins déchirés ; autre chose qu'un bulletin de vote...)

Pour les sièges restant à pourvoir, un **second tour** est organisé : l'élection a alors lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre de votants. Les candidats obtenant le plus grand nombre de voix sont élus. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, l'élection est acquise pour le plus âgé.

Dans les communes de moins de

1 000 habitants, les **conseillers communautaires** (c'est-à-dire ceux qui représentent les communes dans les organes intercommunaux) sont les membres du conseil municipal désignés "dans l'ordre du tableau" (maire, premier adjoint, deuxième adjoint ...).

Ils seront donc élus à Valezan lors du premier conseil municipal.

Comment sont vérifiés le droit à voter et l'identité des électeurs ?

L'électeur fait la preuve de son droit à voter par la présentation de sa carte électorale, de l'attestation d'inscription en tenant lieu ou d'une décision judiciaire d'inscription. Cependant, le défaut de présentation de la carte électorale ne fait pas

obstacle à l'exercice du droit de vote si l'électeur est inscrit sur la liste électorale ou est porteur d'une décision de justice d'inscription, et justifie de son identité.

Dans tous les cas et quelle que soit la taille de la commune, **l'électeur doit obligatoirement présenter un des titres d'identité** dont la liste est affichée dans la salle de vote. Sur cette liste figurent : la carte d'identité nationale, le passeport, la carte vitale avec photographie, la carte de famille nombreuse avec photographie délivrée par la SNCF, le permis de conduire, le permis de chasser, le livret de circulation, etc.

Attention : la présentation d'une pièce d'identité est désormais obligatoire, même à Valezan !

Vote par procuration

Vacances, obligations professionnelles, formation, état de santé... Le vote par procuration permet de se faire représenter, le jour d'une élection, par un électeur de son choix (inscrit dans la même commune et n'ayant pas reçu plus d'une procuration sauf si celle-ci a été établie à l'étranger). Les électeurs peuvent désormais remplir leur demande de vote par procuration depuis leur ordinateur personnel, en utilisant le formulaire Cerfa disponible en ligne. Il faut ensuite se présenter en personne au tribunal d'instance, au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie (du lieu de résidence ou de travail).

Dans quels délais ? Les démarches doivent être effectuées le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement et de traitement de la procuration en mairie. Une procuration peut être établie à tout moment et jusqu'à la veille du scrutin, mais, en pratique, le mandataire risque de ne pas pouvoir voter si la commune ne l'a pas reçue à temps.

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14952.do



Le petit journal de Valezan

Meilleurs vœux à chacune et à chacun



Ces quelques fleurs de pommiers (de l'an dernier!) pour mettre un peu de couleurs dans cet hiver plutôt gris en raison du manque de neige, et surtout comme symbole de vitalité et santé, ces deux biens précieux qu'au nom de l'équipe municipale, je souhaite à tous les habitants de Valezan.

Les travaux de la fruitière vont commencer cette semaine : le compteur de chantier a été posé ce lundi et la mise en place du chantier devrait être faite mercredi. Les subventions annoncées ont pour une part été déjà versées et pour la part la plus importante(300 000€), elles viennent de m'être confirmée par notre conseiller général, Auguste Picollet qui m'a annoncer une rallonge de 20 000€ pour les appartements.

Notre employé communal étant toujours en arrêt, vous ne serez pas surpris si le relevé des compteurs d'eau est effectué cette année par les conseillers ou par nos employées (Maryse et Gaëlle) : merci de leur réserver un bon accueil.

*Pour le Conseil Municipal,
Véronique Gensac*

Je profite de ce petit journal pour rappeler qu'en cas de chute de neige, il faut veiller à ne pas gêner le passage du chasse neige par un stationnement empiétant sur la voie publique. Cet hiver a été plutôt clément pour l'instant, mais il n'est pas terminé...

Cohabitation entre hommes et chiens

En fin du dernier conseil municipal ce sujet a été évoqué. D'un côté certains se plaignent des chiens qui courent sur la voie publique, font peur dans certains quartiers, en particulier dans le bas du village, et font leurs besoins chez les voisins. De l'autre, attacher un chien peut le rendre plus méchant et les chiens, notamment de berger, font partie des traditions du village.

En tant que Maire, je ne peux que rappeler le code rural (L211-23), qu'un chien se dresse et que les propriétaires de chiens doivent aussi penser à ceux qui n'en ont pas et qui ne souhaitent pas subir les inconvénients de ceux des autres. Merci d'avance
« Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques... »...

« Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. »

Élections

Rappel des dates en 2014
municipales : 23 et 30 mars
européennes : 25 mai

Les règles ont changé. Voici un extrait publié sur le site officiel Service public qui concerne les communes de moins de 1000 habitants



Le mode de scrutin pour l'élection des conseillers municipaux dépend du nombre d'habitants de la commune.

Depuis la loi du 17 mai 2013, dans les communes de moins de 1 000 habitants (le seuil était auparavant fixé à 3 500), le scrutin est **majoritaire, plurinominal, à deux tours**. Les candidats se présentent sur une liste, mais les électeurs peuvent modifier les listes, panacher, ajouter ou supprimer des candidats sans que le vote soit nul. Les listes incomplètes et les candidatures individuelles sont autorisées.

Contrairement à ce qui se passe pour les communes de plus de 1 000 habitants, il n'y a pas

d'obligation de parité femmes/hommes.

Une **déclaration de candidature** est désormais obligatoire, quelle que soit la taille de la commune (ce qui n'était pas le cas auparavant pour les petites communes). La candidature au seul second tour est possible, mais uniquement dans l'hypothèse où le nombre de candidats au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir.

Obtiennent un siège au conseil municipal, dès le **premier tour**, les candidats remplissant une double condition : avoir obtenu la **majorité absolue** des suffrages exprimés et recueilli au moins un quart des suffrages des électeurs inscrits. Les suffrages sont décomptés individuellement par candidat et non par liste. Pour les sièges restant à pourvoir, un **second tour** est organisé : l'élection a alors lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre de votants. Les candidats obtenant le plus grand nombre de voix sont élus. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, l'élection est acquise pour le plus âgé.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les **conseillers communautaires** (c'est-à-dire ceux qui représentent les communes dans les organes intercommunaux) sont les membres du conseil municipal désignés "dans l'ordre du tableau" (maire, premier adjoint, deuxième adjoint ...).

Valezan en chiffres :

Populations légales 2011 de la commune de Valezan (source INSEE)

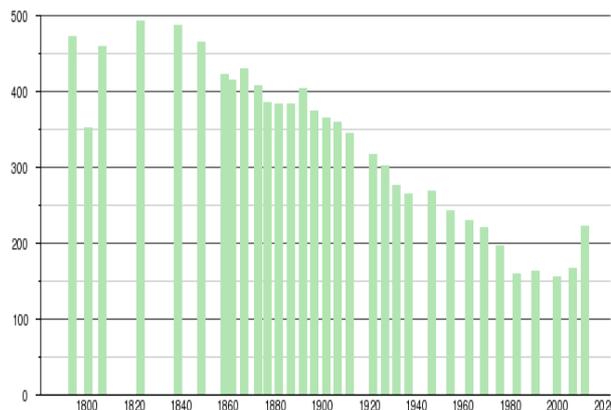
<u>Population municipale</u>	<u>Population comptée à part</u>	<u>Population totale</u>
------------------------------	----------------------------------	--------------------------

Source : Recensement de la population 2011 - Limites territoriales au 1^{er} janvier 2013

223	5	228
-----	---	-----

Ainsi Valezan retrouve à peu près la population de 1968 (221) après un point bas en 1999 à 157 habitants.

Mais si on étudie l'évolution sur une période plus longue, on est très loin de l'année 1820 (autre époque!) qui a été marquée par un pic à près de 500 habitants.



Sources : base Cassini de l'INED et base Insee.



Le petit journal de Valezan

Bonnes fêtes à tous !

Les festivités ont déjà bien commencé à Valezan avec la journée du 22 décembre : repas du CCAS et journée très active pour les petits : ateliers à la salle des fêtes, promenade aux lampions et visite du Père Noël en personne !

Merci à Franck et Éline pour leur accueil et leurs bons petits plats, merci aux mamans de notre comité des fêtes qui ont consacré leur après-midi à faire jouer les petits.



Ces fêtes viennent après une année bien remplie pour la commune et notamment par le dossier des futurs locaux et la rénovation de la fruitière : les réunions préparatoires ont eu lieu et les travaux commenceront vraiment sérieusement vers le 20 janvier avec le gros œuvre. Les travaux, en ce qui concerne le génie civil et de câblage sont terminés au Sézalet et dans la ruelle du bas du village, il reste maintenant à faire venir EDF et France-Telecom pour les raccordements ainsi que la mise en service et les enrobés seront faits au printemps.

Je profite de ce petit journal pour rappeler qu'en cas de chute de neige, il faut veiller à ne pas gêner le passage du chasse neige par un stationnement empiétant sur la voie publique.

Notre secrétaire Maryse a droit à des congés bien mérités et la mairie sera donc fermée ces prochains jours, mais une permanence aura lieu le 31 décembre au matin, en particulier pour les inscriptions sur les listes électorales. N'oubliez pas, après ce sera trop tard !

*Pour le Conseil Municipal,
Véronique Gensac*

En cas d'urgence, vous pouvez appeler le 04 79 07 79 54 ou le 06 71 47 42 65.

Téléthon

Grâce à la vente des repas et gâteaux, l'association des parents d'élèves a récolté très exactement 1164€ qui seront reversés au bénéfice du Téléthon.



Arrivée de la TV sur ADSL dans notre commune

Depuis le 25 Septembre 2013, la totalité des foyers de VALEZAN peuvent désormais accéder à la télévision par l'intermédiaire de leur prise téléphonique. En effet le Nœud de Raccordement d'Abonnés (NRA) de Bellentre, auquel sont raccordées les lignes de notre commune, vient d'être équipé pour recevoir la télévision d'Orange qui utilise la technologie ADSL.

À la maison, aucune modification de l'installation existante ! La simple prise téléphonique suffit pour bénéficier de toutes les nombreuses chaînes en qualité numérique incluses dans l'offre de base et sans supplément de coût quand on est client d'Orange.

Pour savoir si l'on est éligible et s'abonner à la TV d'Orange, il suffit soit de se rendre dans une boutique Orange (les plus proches étant sur Moutiers et Albertville), soit d'appeler les services du 1014 ou encore d'aller sur le site www.orange.fr.

Puis vous récupérez votre matériel (un décodeur numérique en prêt) dans la boutique Orange ou en vous faisant livrer directement à votre domicile.

La TV d'Orange sur ADSL, c'est jusqu'à 160 chaînes incluses dont les chaînes de la TNT et 26 chaînes en haute définition, un véritable vidéo club à la maison avec plus de 7 000 programmes disponibles : films, dessins animés, programmes musicaux, documentaires... , la TV à la demande, des chaînes événementielles et un vaste choix de chaînes optionnelles proposées dans 30 bouquets portant sur le sport, le cinéma, le divertissement ...

L'opérateur propose également une installation clé en main : lors de la souscription de l'abonnement, il est possible en effet de choisir une installation complète à domicile. Un expert se déplace pour installer le matériel, tester son bon fonctionnement et aider à la prise en main (voir conditions commerciales).

Coupe de bois

Merci à tous les propriétaires riverains de la route des vignes qui ont coupé les arbres qui menaçaient la sécurité sur cette route.



Des plats à emporter pour les fêtes

Franck et Éline vous proposent pour les fêtes les 24 et 25 et les 31 et 1er :

- Foie gras "maison" 7 € la portion de 80 g
- Filet de Bar, Purée de Patate Douce au Gingembre 12 € la portion

- Suprême de Faisan rôti à l'Huile de Truffes, Charlotte aux Saveurs d'Automne, Carottes Fanes 13 € la portion

À réserver deux jours à l'avance si possible.

